

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

POLE PERFORMANCE SYSTEMES D'INFORMATION
SERVICE DES SYSTEMES D'INFORMATION

CONSEIL ADMINISTRATION

SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2022

P.V. n° 125
Dossier n° 9

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service d'Incendie et de Secours de Seine et Marne

VU la délibération n° 54 dossier 3.3-2.11 en date du 25 juin 2007 autorisant la cession à titre gracieux de matériels informatiques au seul profit des établissements scolaires et des associations implantés sur le Département de Seine-et-Marne.

VU la demande formulée par courrier en date du 09 septembre 2022 du Président du SIVU RPI Boutigny/Saint-Fiacre/Villemareuil,

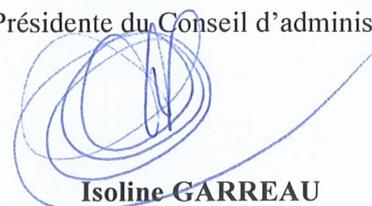
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession à titre gracieux d'unités centrales à l'école élémentaire de Saint-Fiacre,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'autoriser la cession, à titre gracieux, de 3 unités centrales à l'école élémentaire de Saint-Fiacre,

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU